

Les 60 enfants de l'Orphelinat Amour et Manon à Ouidah au Bénin ont repris le chemin de l'école au mois de septembre.

La collecte « Rentrée des Classes », proposée récemment par notre Association, permet de financer une partie de la scolarisation des enfants du Cours Préparatoire à la Terminale.



D'une façon générale, les enfants sont avides d'apprendre et heureux d'aller à l'école, même s'ils font plusieurs kilomètres pour s'y rendre.

Souvent entre 14 et 16 ans, les jeunes vont en apprentissage, principalement pour des métiers manuels ayant des débouchés sur place : serrurier, carreleur, vitrier, maçon, imprimeur, couturière, secrétaire, coiffeuse...

Certains autres s'orientent vers l'agriculture.

Chaque année de nouveaux enfants arrivent à l'orphelinat.

Ils sont soit orphelins, soit de familles défavorisées, confiés par les services sociaux.

Dans les informations régulières que nous transmet Pierre Paul, le Directeur, nous avons appris l'arrivée de jumeaux : Adonis et Adonais ; la maman est décédée à leur naissance et le papa travaille au loin.

Dans l'ensemble les enfants sont en bonne santé mais assez souvent le paludisme sévit ce qui entraîne des hospitalisations.



A l'Orphelinat, les repas sont faits par des femmes vivant sur place, certaines ayant leurs propres enfants.

Elles assurent aussi la surveillance des enfants, l'entretien du linge et de toutes les pièces des différents bâtiments.

Pour toutes ces tâches les enfants participent.

Pour l'étude et les devoirs à la maison, c'est souvent le plus grand qui aide le plus petit.



Cette année nous avons eu l'opportunité, par le biais d'une adhérente, de présenter un dossier au Secours Populaire des Hauts de Seine.



Suite aux constats faits sur place il nous a paru utile, vu le nombre d'enfants et l'état des équipements, d'aménager les chambres : Fabrication de 45 lits avec achat de matelas et construction d'étagères de rangement. Le financement de ce dossier a été accepté, la réalisation sera bientôt terminée.

**Un Grand MERCI au
Secours Populaire 92
pour cette aide
importante et bienvenue.**



Chaque mois, l'Association aide l'Orphelinat par le biais de parrainages : envoi d'une aide financière pour participer aux besoins fondamentaux des enfants : scolarité, nourriture et soins.

Afin de pouvoir assurer cette aide régulière, l'Association tout au long de l'année propose d'autres actions.



Fabrication et vente d'Artisanat sur des marchés en cours d'année.

Il est possible de vendre par correspondance, nous joignons en pièces jointes les exemples de ce que nous faisons.

Si vous êtes intéressés par des achats vous pouvez nous contacter.

Chaque année des élèves adolescents d'une école, montent un projet dans le cadre de leur cursus scolaire et nous remettent le bénéfice de leur action pour les enfants.

Un grand merci pour ces aides indispensables.



Rappel : Chaque don fait en cours d'année donne droit à un reçu fiscal

La réduction d'impôt est égale à 75% des versements effectués, dans la limite de 1000 € (art. 200 du Code Général des Impôts) et de 66 % pour les sommes versées dépassant ce plafond, dans la limite de 20 % du revenu imposable, conformément à l'article 200 précité.

Association "L'Envol des Coucamounas" 19 rue Dumenge 69004 Lyon

envoldescoucamounas@gmail.com

Association Loi 1901 - Identification R.N.A. W691088507

CREDIT MUTUEL Domiciliation CCM LYON CROIX ROUSSERIB Banque 10278 Guichet 07318 N° Compte 00020781501

Clé 18 IBAN International FR76 1027 8073 1800 0207 8150 118 BIC : CMC IFR2A